

## TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (POINTE)

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2010, À 9 H, À L'HÔTEL DES COMMANDANTS, GASPÉ

#### Points à l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue, ouverture de la réunion et présentation du président de la CRNT
2. Mise en contexte et explications des objectifs de la réunion
3. Présentation des partenaires (tour de table)
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du compte rendu du 30 juin 2010
6. Bonification et adoption du mode de fonctionnement des TGIRT
7. Présentation de la liste des préoccupations brutes et préparation de la session de travail
8. Identification des préoccupations relatives à l'aménagement forestier (exercice de priorisation par consensus)
9. Divers
10. Sujets de la prochaine réunion
11. Évaluation de la réunion
12. Levée de l'assemblée

<b>Sont présents :</b>	BELZILE, Robert	Groupe de scieries GDS Inc.
	CÔTÉ, Mathieu	Parc national du Canada Forillon
	GAGNON, Yvan	GESPEG
	HARDY, Jean-Marc	Sentier international des Appalaches
	LELIÈVRE, Gaétan	MRC-CLD Côte de Gaspé
	RÉHEL, Sylvain	Les Entreprise agricoles et forestières de Percé (Aménagement forestier)
	ROY, Sébastien	Association coopérative forestière de St-Elzéar
	SOUCY, Gaétan	FQSA
	BERNIER, Thomas	CRÉGÎM – Coordonnateur de la CRNT
	LEBLANC, Mathieu	CRÉGÎM – Agent de concertation (milieu faunique)
	BRIÈRE, Marie-Claude	Animatrice
	FORTIN, Sylvain	CRNT – Président de la CRNT
	HUNT, Douglas	CRNT – Commissaire
	GAGNON, Dominique	CRNT – Commissaire
	MOLLOY, Roger	CRNT – Commissaire
	DESMEULES, Pierre	MRNF
	CHOUINARD, Daniel	MRNF
	GAGNON, LUC	MRNF

Points	Sujets et éléments de suivi	
1	Mot de bienvenue et ouverture de la réunion	<p>La réunion débute à 9 h 05. Marie-Claude Brière souhaite la bienvenue à tous. Elle se présente et fait mention que la réunion sera animée par elle-même de la firme MC Brière et par Thomas Bernier de la CRÉ-CRNT. Elle explique pourquoi Jean-François Hudon de la firme Activa Environnement n'est pas présent à cette table.</p> <p>Marie-Claude Brière présente le matériel et les documents disponibles pour les participants (ordre du jour, comptes rendus, fiches d'évaluation, comptes de dépenses, les cartables, etc.). Elle explique le fonctionnement de la réunion et demande la fermeture des cellulaires. Elle présente les cartes qui sont au mur et celles qui sont fournies aux participants en format papier.</p> <p>Marie-Claude Brière réexplique brièvement le fonctionnement du principe de consensus avec les cartons de couleur. Elle précise aussi que désormais, un carton vert signifie une acceptation, un carton orange signifie une réticence, mais tout de même une volonté à se rallier au groupe et un carton rouge signifie un refus et entraîne ainsi des discussions sur le sujet.</p>
2	Mise en contexte et explications des objectifs de la réunion	<p>Thomas Bernier fait une mise en contexte et explique les objectifs de la réunion qui sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Bonifier et adopter le mode de fonctionnement de la table;</li> <li>2) Par consensus, identifier les préoccupations relatives à l'aménagement forestier (activité 3 du PAFI).</li> </ol> <p>Il en profite pour souligner que les nouveaux qui sont à la table doivent être à l'aise avec le fait qu'ils n'étaient pas présents à la dernière réunion. Bien qu'ils aient leur mot à dire, ils doivent respecter les idées qui sont sorties aux tables précédentes.</p>
3	Présentation des partenaires (tour de table)	<p>Marie-Claude Brière propose un tour de table afin que les participants se présentent à tour de rôle. Tous les participants se présentent et précisent l'organisme représenté.</p> <p>Enfin, le président de la CRNT, M. Sylvain Fortin se présente et explique son rôle au sein de la CRNT et sur les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT). Il explique brièvement l'objectif des TGIRT et précise le rôle de la CRNT dans le processus.</p>
4	Lecture et adoption de l'ordre du jour	<p>Thomas procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.</p>
5	<p>Lecture, suivi et adoption du compte rendu du 30 juin 2010</p> <p>Modification effectuée, Mathieu LeBlanc</p>	<p>9 h 25 : Marie-Claude Brière procède à la lecture du compte rendu du 30 juin 2010.</p> <p><u>Éléments de suivi :</u></p> <p>Robert Belzile émet un commentaire sur le fait que le compte rendu ne reflète pas tout à fait ce qui avait été discuté à la dernière réunion, particulièrement à la phrase débutant par « Robert Belzile... » où représentant du secteur « Forêt » devrait être « industriels forestiers avec droits ». La modification sera</p>

Points	Sujets et éléments de suivi	
		<p>effectuée.</p> <p>Marie-Claude Brière poursuit la lecture des énoncés. Ils sont adoptés à l'unanimité un à la suite de l'autre.</p> <p>Le compte rendu du 30 juin 2010 est adopté à l'unanimité après les modifications apportées.</p>
6	<p>Bonification et adoption du mode de fonctionnement des TGIRT</p> <p>Modification effectuée, Mathieu LeBlanc</p>	<p>Thomas Bernier présente ce point à l'ordre du jour et mentionne que certains changements n'ont pas été discutés à la Table – Pointe. Ils ont soit été faits par la CRÉ-CRNT ou encore demandés par une autre table. Il ajoute que lorsqu'une modification demandée à une table est pertinente à toutes les tables, elle sera ajoutée pour toutes les tables. Ainsi, afin d'alléger le texte ou encore d'uniformiser le mode de fonctionnement des TGIRT, la CRÉ-CRNT a effectué des changements et les propose. Gaétan Lelièvre mentionne qu'il est difficile de bien connaître le mode de fonctionnement propre à chaque table pour les participants qui siègent à plusieurs tables. Il est donc important d'harmoniser le mode de fonctionnement entre les tables. Thomas Bernier ajoute qu'il est important d'harmoniser le mode de fonctionnement pour cette raison, mais aussi pour les animateurs et coordonnateurs de la table qui eux assistent à toutes les tables. Il ajoute que s'il y a des distinctions majeures sur un point, entre les tables, il est important de souligner ces nuances dans le document.</p> <p>Thomas Bernier revoit avec les membres la définition des titres (représentant, membre, délégué, etc.)</p> <p><b>4. Rôles et responsabilités des acteurs associés aux TGIRT :</b></p> <p><u>À l'énoncé : Rôles et responsabilité des membres de la table</u></p> <p>Thomas Bernier propose la modification provenant de la Table - Sud. Il mentionne que l'énoncé avait été accepté lors de la réunion précédente, mais que la table peut décider de la modifier. La proposition de l'énoncé demandée par la Table – Sud est acceptée à l'unanimité.</p> <p>Thomas Bernier explique ce qu'est un représentant non membre. Il précise le rôle de ces représentants non membres et souligne l'importance d'avoir une bonne communication entre les délégués et les représentants non membres.</p> <p><b>8. Quorum :</b></p> <p>Thomas Bernier propose qu'« Industriels forestiers » soit modifié par « Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement ».</p> <p>Sylvain Fortin propose d'ajouter « Dans les dossiers en lien avec le PAFI ». Il propose aussi que dans ce cas, on puisse seulement demander un simple quorum, soit 50 % + 1. Il ajoute que le fait d'avoir un double quorum peut amener des problèmes majeurs sur les tables de concertation.</p> <p>Commentaires de la table : le fait d'ajouter cet énoncé alourdirait le processus et irait à l'encontre de la volonté d'harmonisation entre les tables.</p> <p>Marie-Claude Brière propose de débattre ce point. Il y a une discussion sur les</p>

Points	Sujets et éléments de suivi	
	<p>Modification effectuée, Mathieu LeBlanc</p> <p>Fait, Mathieu LeBlanc</p> <p>Formulaire non reçu</p>	<p>deux points (proposition de Sylvain Fortin + proposition de Thomas Bernier).</p> <p>Mathieu Côté demande d'où provient l'idée d'avoir un double quorum. Robert Belzile répond qu'il a demandé qu'il y ait une présence d'acteurs importants sur la table. Étant donné que les principaux acteurs sur la table sont le secteur « Faune » et le secteur « Forêt », il est légitime de demander à ce que ces deux acteurs soient présents à la table. De plus, d'un côté légal, les bénéficiaires de droits sur le territoire tant du secteur « Forêt » que du secteur « Faune » sont, par la loi, obligés d'être invités aux tables.</p> <p>Thomas Bernier demande un vote sur la nouvelle proposition telle qu'elle est, soit : la présence d'au moins un représentant des bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement (actuellement nommés par l'appellation des bénéficiaires de CAAF) et d'au moins un représentant du secteur « Faune ». La proposition est acceptée à l'unanimité.</p> <p>Thomas Bernier continue de défilé le reste des modifications. Elles sont acceptées à l'unanimité.</p> <p><b>Annexe A : composition de la table</b></p> <p>Thomas Bernier revient sur la composition de la table (Annexe A). Il explique le tableau. Il explique la procédure de recrutement. Des documents ont été envoyés à chacun des représentants afin de présenter des candidatures. Le formulaire doit être revenu avant le <u>15 septembre 2010</u> à la CRNT afin de confirmer leur présence aux tables, sinon, ils ne seront pas sur la liste des représentants. La liste à jour sera donc prête avant la prochaine réunion à la fin septembre.</p> <p>Il y a des questionnements de la table concernant les activités de Ti-Ben Forestier. Plusieurs croient qu'il n'est plus en activité. Selon Thomas Bernier, Ti-Ben Forestier est toujours légalement actif. S'il ne remplit son formulaire avant le <u>15 septembre 2010</u>, il sera exclu de la table. Sylvain Réhel mentionne que Ti Ben Forestier a changé de nom pour « Aménagement BGS », et il n'intervient plus sur les terres publiques.</p> <p>Thomas Bernier mentionne qu'un membre pourrait représenter deux organismes, mais il faut qu'il le mentionne. Sinon, il représente seulement un organisme.</p> <p><b>FGRSQ</b></p> <p>Thomas Bernier apporte la demande reçue de la Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec (FGRSQ) d'inviter, en tant que délégué, l'ensemble des gestionnaires de rivières à saumon sur le territoire ainsi que la FGRSQ. Il précise que le point de vue de la CRÉ-CRNT, est que tous les gestionnaires de rivières à saumon peuvent être invités aux tables puisqu'ils doivent l'être selon la loi, mais qu'il y a des réticences concernant l'invitation de la FGRSQ qui n'a pas de droit sur le territoire.</p> <p>Thomas Bernier explique les propos de la FGRSQ qui veut alléger le processus de suivi des tables pour les gestionnaires de rivières à saumon. Par exemple, dans les sujets liés au PAFI-T, la FGRSQ pourrait se présenter aux tables et transmettre l'information aux gestionnaires de rivières à saumon, alors que pour</p>

Points	Sujets et éléments de suivi	
		<p>le PAFI-O, les gestionnaires de rivières à saumon assisteraient aux tables. Son but n'est pas d'alourdir le processus et d'avoir plus de représentants, mais plutôt de simplifier la gestion des TGIRT pour ces organismes. Il propose qu'il y ait toujours au moins un représentant d'une rivière accompagné d'un représentant de la FGRSQ, mais que les 4 gestionnaires de rivières à saumon ainsi que la FGRSQ aient le titre de délégués. Il y aurait donc quatre délégués pouvant assister aux tables, cependant, la plupart du temps il y aurait seulement un représentant d'une rivière, ainsi qu'un représentant de la FGRSQ.</p> <p>Thomas Bernier demande si la table est à l'aise de traiter de ce point sans la présence des gestionnaires de rivières à saumon à la table. La table est effectivement à l'aise à traiter ce point.</p> <p>Thomas Bernier amène donc la proposition de Robert Belzile qui demande que les détenteurs de droit soient présents aux tables en tant que délégués et propose que la FGRSQ se présente comme substitut. Après discussions, la proposition de Robert Belzile est acceptée à l'unanimité.</p> <p><b>Sièges vacants</b></p> <p>Thomas Bernier propose que les postes actuellement libres le restent. Si un nouvel intervenant demande à participer à la Table - Pointe, il pourra être ajouté sur ces postes libres. Cependant, si le nouvel intervenant a déjà un représentant dans sa catégorie, il devra communiquer avec ce représentant. Ce dernier pourra ainsi être amené à être le délégué de cette catégorie. Le représentant qui était présent aux tables depuis plus longtemps aura préséance sur l'autre.</p> <p>Récréotourisme : Sentier international des Appalaches. S'il y a un autre intervenant récréotouristique qui fait la demande de participer à la table, il y aura un autre représentant. Le premier qui était présent a préséance sur l'autre concernant le poste de délégué.</p> <p>Autres organismes : le représentant du parc National du Canada Forillon, explique le contexte de sa demande. Mathieu Côté justifie la demande du Parc National du Canada Forillon d'ajouter une catégorie « conservation » et d'y être inclus. Il demande à avoir un siège dans la catégorie « conservation » ou dans une autre catégorie qui le représente mieux qu'« autres organismes ». Ceci dans le but de faire part à la table des préoccupations qui lui sont propres et d'éviter d'être amené à représenter n'importe quels « autres organismes » dans le cas où les préoccupations ne le concerneraient pas du tout.</p> <p>Thomas Bernier propose d'ajouter le parc National du Canada Forillon dans le secteur « environnement ». On aurait un titre noir qui serait « Parc » avec un titre en gris parc National du Canada Forillon. La proposition est acceptée à l'unanimité. Il y aura donc 2 délégués du secteur « environnement »</p> <p>Thomas Bernier, à l'aide d'un PowerPoint, propose de discuter des points qui restent à présenter, soit la prise de décision par consensus, le règlement des différends et le code d'éthique.</p> <p><b>9. La prise de décision par consensus</b></p>

Points	Sujets et éléments de suivi	
	<p>Modifications effectuées, Mathieu LeBlanc</p>	<p>Au paragraphe 6, Gaétan Soucy se questionne sur le fait qu'un représentant présent à une table précédente puisse revenir sur les décisions qui ont été prises à cette table.</p> <p>Jean-Marc Hardy mentionne qu'il peut être pertinent de revenir sur certains points. Daniel Chouinard mentionne que le but de cet énoncé est d'éviter que des représentants <u>non présents</u> reviennent sur ce qui a été dit et demandent des modifications en mentionnant que s'ils avaient été présents, il n'aurait pas accepté la proposition.</p> <p>Thomas Bernier fait la proposition de l'énoncé tel que modifié par la CRÉ-CRNT. Elle est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Thomas Bernier procède à la lecture de la diapositive et explique le principe de décision par consensus. Il précise que c'est un outil qui peut bloquer des choses puisqu'un membre a le droit de s'opposer à une proposition.</p> <p>Thomas Bernier propose que la prise de décision soit faite par consensus.</p> <p>Gaétan Lelièvre soulève que la prise de décision par consensus n'est pas toujours efficace. Il dit que si on demande une prise de décision par consensus, la prise de décision peut être ralentie puisque la divergence d'idées peut bloquer la prise de décision, précisément dans les dossiers chauds. Thomas Bernier répond qu'il y a le règlement des différends qui permettra, dans un tel cas, d'arriver à une prise de décision.</p> <p>Thomas Bernier demande de passer au vote sur la proposition de la prise de décision par consensus. Elle est acceptée à l'unanimité.</p> <p><b>10. Règlement des différends</b></p> <p>Thomas Bernier réexplique la proposition du règlement de différends et demande de passer au vote sur la proposition.</p> <p>Gaétan Lelièvre mentionne la possibilité d'avoir des intervenants extérieurs à la table sur le comité de règlement de consensus. Il se pose encore des questions concernant l'applicabilité de la prise de décision par consensus, surtout sur les dossiers très épineux. Pierre Desmeules souligne que le MRNF peut toujours prendre la décision finale. Il souligne aussi qu'on ne part pas de rien, des tables de concertations antérieures avec les mêmes participants ont démontré des résultats positifs. La proposition telle qu'elle est proposée est acceptée.</p> <p>À la demande de Gaétan Lelièvre, d'avoir un intervenant de l'extérieur de la table sur le comité de règlement de différend, Thomas Bernier propose d'ouvrir par : la table GIRT mandate un groupe qui peut être composé des membres ou d'un intervenant extérieur à la table. Cette proposition n'est pas acceptée par la table. Robert Belzile propose qu'il puisse y avoir un support, par un intervenant extérieur à la table, sur une question donnée au comité de règlement de différends, mais que les intervenants extérieurs ne doivent pas avoir à se prononcer sur la décision à prendre. Jean-Marc Hardy est d'accord avec Robert Belzile.</p> <p>Pierre Desmeules demande à ce qu'on ajoute que le MRNF participe au processus de règlement de différends à titre d'observateur, sans avoir aucun</p>

Points	Sujets et éléments de suivi	
		<p>pouvoir décisionnel pour les deux premières étapes du processus. La proposition est acceptée à l'unanimité.</p> <p>Thomas Bernier propose donc d'ajouter qu'un intervenant externe peut éclairer le comité de règlement de différends sans avoir aucun droit décisionnel. Aussi, nous devons ajouter que le MRNF peut assister en tant qu'observateur. La proposition est acceptée à l'unanimité.</p> <p><b>11. Code d'éthique</b></p> <p>Il est demandé d'ajouter au document la charte du bon participant (compte rendu 30 juin), auquel le document fait référence.</p> <p>Thomas Bernier demande un vote sur la proposition du code d'éthique. Elle est acceptée à l'unanimité.</p> <p>Dîner : 12 h 05</p>
7	Présentation de la liste des préoccupations brutes et préparation de la session de travail	<p>Retour du dîner 13 h 15</p> <p>À partir d'une présentation PowerPoint (disponible sur le site Internet), Pierre Desmeules présente l'objectif de l'activité. Il décrit le processus utilisé pour compiler, classer et reformuler les préoccupations et propose une démarche de validation. Il explique ce qu'est une préoccupation, un enjeu, un objectif, une cible et un indicateur. Pour cette activité, il mentionne que l'emphase doit être mise sur la pertinence ou la validité de la préoccupation et non pas sur les impacts possibles des solutions. Il précise que s'il y a une demande de précision, la documentation des préoccupations est la responsabilité du demandeur. Le MRNF peut cependant agir comme accompagnateur et comme aidant.</p> <p>Mathieu Côté souligne que le processus de demande des préoccupations aux participants à l'aide du tableau d'anciennes ententes d'harmonisation n'était pas clair et que cela a pu entraîner des erreurs d'interprétation. C'est pourquoi on retrouve plusieurs préoccupations de la part de son organisme alors que celles-ci ne sont pas nécessairement prioritaires.</p> <p>Des membres se questionnent sur la pertinence de revoir une à une les préoccupations. Luc Gagnon mentionne que le travail d'identification des préoccupations appartient à la table et qu'il servira de point de départ à l'identification des enjeux, des objectifs, des indicateurs et des cibles.</p> <p>Luc Gagnon, à l'aide d'une présentation PowerPoint, diffuse les préoccupations une à la suite de l'autre. Les résultats de la validation sont présentés dans le tableau annexé au compte rendu.</p>
8	Identification des préoccupations relatives à l'aménagement forestier (exercice de priorisation par consensus)	Ce point a été fusionné au précédent.

Points	Sujets et éléments de suivi	
9	Divers          En cours, Coordination et MRNF.	<p>Sébastien Roy souligne que la démarche est lourde. Il y a beaucoup de réunions et certaines discussions sont redondantes. Il demande : quand doit-on rendre le PAFI-T? Luc Gagnon précise que le processus est long, mais durable.</p> <p>Thomas Bernier fait une proposition qui est de classer les préoccupations locales vs régionales et PAFI-T vs PAFI-O.</p> <p>Sébastien Roy propose qu'on accepte les préoccupations sur-le-champ et que l'on commence à discuter des enjeux à la prochaine réunion. Luc Gagnon précise que le processus doit être maintenu afin de pouvoir s'appuyer dessus dans les étapes suivantes.</p> <p>Commentaire de Robert Belzile : il y a trois tables et certains débats reviennent aux trois. Certains points devraient être entendus à l'échelle régionale. Ceci permettrait de limiter le nombre de tables. Sébastien Roy ajoute que s'il n'y a pas d'harmonisation entre les tables, les utilisateurs, les acteurs du milieu et les décideurs seront mélangés entre les règlements des trois tables et cela peut causer des malentendus ou même des infractions.</p> <p>Thomas Bernier précise que nous réfléchirons à voir les possibilités de regrouper les éléments qui sont applicables aux trois tables (fusion au régional). Il y a une possibilité à ce qu'il y ait, un jour, une table régionale. Par exemple, il pourrait y avoir une table pour les enjeux régionaux et une table pour les enjeux locaux. Marie-Claude Brière souligne que la Table - Nord apprécie le fait d'avoir une table locale.</p> <p>Mathieu Côté demande d'avoir accès à toute l'information, mais que celle-ci ne doit pas nécessairement être présentée entièrement lors des réunions.</p>
10	Sujet de la prochaine réunion	À la prochaine réunion, nous continuerons le processus des préoccupations. Le président sera élu. Thomas Bernier souligne l'importance de remplir le formulaire des représentants avant le <u>15 septembre 2010</u> .
11	Évaluation de la réunion	Marie-Claude Brière invite les participants à remplir le formulaire d'évaluation et à prendre un cartable.
12	Fin de la réunion	Thomas remercie les participants. La réunion prend fin à 16 h 15.

Version finale adoptée :  
Mathieu LeBlanc  
2010-09-30